

# Des hommes de vision

Donner une voix aux femmes et aux hommes qui travaillent en dehors du cadre traditionnel de l'emploi salarié, leur procurer les moyens pour qu'ils puissent se regrouper et négocier collectivement leurs conditions de travail et défendre leurs droits, c'est une réflexion que la CSD a initiée il y a plus de 25 ans.

Aux lendemains de deux récessions majeures, le marché du travail a évolué, subissant d'importants changements, notamment un des plus percutants : la montée en flèche des emplois atypiques - travail à temps partiel, sur appel, à contrat, à la pige, automne ou pour des agences de travail temporaire - autant de réalités ignorées par les lois sur le travail.

« Un constat qui a généré une prise de conscience au sein de la CSD. Comme syndicalistes, nous avons la responsabilité d'élaborer et de créer de nouvelles structures d'accueil mieux adaptées aux réalités d'une main-d'œuvre laissée à elle-même, surexploitée et sous-rémunérée », explique le président de la CSD de l'époque, François Vaudreuil.

## Une réflexion collective

C'est le début d'une réflexion collective qu'il a menée d'abord avec ses collègues du bureau syndical, ensuite avec les syndicats affiliés qui, à l'occasion de différentes instances, adoptent des résolutions sur la reconnaissance du droit des travailleurs autonomes à se regrouper pour entreprendre des négociations collectives avec leurs donneurs d'ouvrage.

Mais aussi avec les membres du personnel, afin de trouver des conseillers syndicaux capables de sortir de leur zone de confort, de se déconnecter des schémas habituels et de s'ouvrir au vécu de personnes non salariées.

Visionnaire, François Vaudreuil a misé sur la capacité d'innovation et le potentiel de créativité dont la CSD a souvent fait preuve pour explorer de nouveaux champs en matière de relations du travail. « C'était, à cette époque, la volonté de la Centrale. Notre pari était de permettre à ses femmes et à ses hommes de s'exprimer, d'écouter en tout respect ce qu'ils avaient à dire et ensuite de traduire leurs demandes en revendications concrètes, précises. »

En 2003, au moment où le président rencontre deux représentants du Regroupement des ressources résidentielles adultes du Québec (RESSAQ), Diane Ménard et Guy Chevalier, la CSD avait déjà développé une certaine expertise dans l'accueil de travailleuses et de travailleurs non-salariés. Que ce soit pour des routiers autonomes ou pour des distributeurs de lait, elle a mis en place de nouveaux modèles de structures d'accueil afin de leur faciliter l'exercice de la syndicalisation.

« Nous n'avons pas mis de l'avant un modèle unique, rigide, nous avons tenu compte des spécificités et des besoins de chacun, qu'il s'agisse de l'établissement d'un contrat type ou d'un contrat civil collectif, c'étaient des innovations sociales majeures », précise-t-il.

## Une vision d'avenir...

C'est avec la même vision d'avenir et la même approche humaniste que François Vaudreuil va se battre pour et avec les ressources à l'adulte comme à l'enfance. « J'ai retrouvé en elles la même volonté de s'organiser, de prendre leur avenir en mains en le façonnant selon leurs besoins, leurs attentes. Une tâche ardue, reconnaît-il, d'autant que plusieurs d'entre elles étaient craintives, elles avaient des réserves, des préjugés à l'égard des syndicats, mais on a pris le temps d'échanger avec elles, on leur a expliqué de quelle façon on pouvait les aider et on a réussi à gagner leur confiance ».

Tout était à bâtir. Avec les ressources, dont elle

a toujours respecté l'autonomie, la CSD a exploré, innové, élaboré pièce par pièce un régime particulier de relations de travail. Une tâche colossale menée en dehors des chemins battus. D'une part, il fallait assurer la sécurisation du réseau, sa pérennité et sa culture axée sur l'humain et, de l'autre, obtenir pour les ressources le droit d'association, le droit de négocier collectivement leurs conditions de travail, ainsi qu'un véritable statut, qu'une rétribution juste et équitable. « La première négociation collective a contribué à briser le plafond de verre auquel se heurtaient les ressources. Tout n'est pas parfait, il reste encore du chemin à parcourir, mais le train est bel et bien lancé », souligne François Vaudreuil.

### ... et partagée

Affichant la même capacité d'anticipation que François Vaudreuil, le trésorier et responsable du dossier de la syndicalisation à la CSD, Serge Tremblay, a, dès 2003, une vision aiguisée de l'avenir que pourraient connaître les ressources si elles s'affiliaient à la CSD. Il est, très vite, convaincu qu'il n'y a pas de solution en dehors de la syndicalisation « C'était un pari osé d'imaginer qu'elles puissent un jour jouir des droits véritablement équivalents à ceux des autres personnes salariées », reconnaît-il. Empathique envers les personnes les plus malmenées par la vie, le sort des ressources l'interpelle, son engagement leur est acquis et il croit fermement que, par la force d'un regroupement, le cours des choses peut changer.

De 2003 à 2009, la démarche de syndicalisation se concentre sur les ressources à l'adulte, afin de solliciter leur adhésion au projet novateur conçu par la CSD et son affilié, le RESSAQ-CSD. Porte à porte, assemblées générales se déroulent à l'échelle du Québec, « mais le gouvernement reste sourd à nos revendications et sur le terrain, les ressources se heurtent aux pressions, aux menaces, voire aux représailles de la part des établissements publics », note Serge Tremblay.

Durant l'été 2009, peu après l'adoption de la *Loi sur la représentation des ressources*, il est sur la ligne de feu rencontrant l'une après l'autre les différentes associations de ressources à l'enfance en



SERGE TREMBLAY



FRANÇOIS VAUDREUIL



**La délégation de la CSD, composée de Serge Tremblay, Diane Ménard, François Vaudreuil, Alcide Genesse, Michel Gauthier-Giroux et Jean-Luc Harel, rencontre, le 5 février 2004, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard et un de ses collaborateurs.**

quête d'une organisation syndicale susceptible de les représenter adéquatement. Accompagné de Paul Côté, conseiller syndical, membre de l'équipe nationale de syndicalisation, il leur explique la loi, leur présente la vision de la CSD, branchée sur la démocratie et l'humanisme, son approche des relations du travail et répond à leurs questions avec franchise et transparence, témoignant de la connaissance qu'il a de la loi comme des enjeux qui sont en cause.

Il chapeautera aussi une vaste campagne de syndicalisation des ressources à l'adulte et à l'enfance. Menée par Jocelyn Gélinas, responsable de la campagne, et par Paul Côté, elle mobilisera des centaines de militantes et de militants encadrés par des membres expérimentés du personnel. Après celle des membres de la fonction publique, au début des années 1960, c'est une des plus importantes vagues de syndicalisation que le Québec a connues.

« C'est le genre de bataille que les syndicats me-

naient avant l'adoption du *Code du travail*. Elle est historique non seulement à cause de sa durée et des énergies qu'elle a demandées, mais surtout parce qu'elle a débouché sur une véritable innovation sociale, puisque la solution à laquelle elle a conduit sort du cadre des pratiques courantes », fait-il remarquer.

S'il estime qu'il y a eu en 20 ans une évolution positive des conditions d'exercice des ressources, mais aussi des moyens permettant aux usagers de bénéficier d'un environnement de vie plus agréable, il est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire. En tête de liste, la *Loi 24* doit être modifiée qu'il s'agisse de son champ négociable, de l'imposition d'un juste équilibre du rapport de force face à l'État-employeur ou de l'inclusion des postulants au titre de familles d'accueil de proximité afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits que les autres familles d'accueil.